

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 novembre 2024

REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES FAUTEUILS ROULANTS PAR L'ASSURANCE
MALADIE - (N° 626)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Peytavie

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« à destination des »,

les mots :

« destinés aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.